

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2351

2 décembre 2009

### SOMMAIRE

Ashwell Rated S.A. ....	112842	Lucis S.A. ....	112805
Ashwell S.A. ....	112843	Lux-Evia S.A. ....	112844
Atprom S.A. ....	112810	Lys Holding 2 S.à r.l. ....	112813
Autaxion S.A. ....	112802	Lys Holding 3 S.à r.l. ....	112818
Capefel, S.à r.l. ....	112802	Lys Holding 4 S.à r.l. ....	112825
Cardaim S.A. ....	112813	Lys Holding 6 S.à r.l. ....	112837
CBP Select ....	112810	Maps-Europe S.A. ....	112845
CIE Property S.à r.l. ....	112825	Maps-Europe S.à r.l. ....	112845
Compagnie Luxembourgeoise de Bâti- ments et d'Entreprises ....	112844	Melobesia S.A. ....	112844
Compagnie Luxembourgeoise de Bâti- ments et d'Entreprises ....	112844	Oakham S.A. ....	112837
Europa Incoming S.A. ....	112844	Oran S.A. ....	112812
European Eastern Real Estate Company S.A. ....	112825	Polypecu S.A. ....	112802
Euroviande S.A. ....	112810	Qubo Retail ....	112810
Fortezza Investment Management S.A. .....	112824	Rinol Holdings S.à r.l. ....	112825
Ganancia Finance S.A. ....	112824	Rinol Holdings S.à r.l. ....	112848
Geosite V S.à r.l. ....	112843	Rosefield Luxembourg S.A. ....	112825
Gimo Invest S.A. ....	112845	Sale e Pepe S.à r.l. ....	112802
IFM Luxembourg (Poland) S.à r.l. ....	112831	Société Européenne de Communication S.A. ....	112824
Langham S.A. ....	112843	Vintage CW S.à r.l. ....	112805
Logisys S.A. ....	112824	Xenos (Conseil) S.A. ....	112848
		Yken.L F S.A. ....	112805

**Autaxion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.448.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur dans votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 04 novembre 2009.

K. ROTI.

Référence de publication: 2009144547/10.

(090174288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

**Capefel, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 67, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 137.901.

Le bilan clos au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/11/2009.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 2650 L-1026 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009144046/14.

(090174350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

**Polypecu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 57.270.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009144044/12.

(090174250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

**Sale e Pepe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 149.176.

## STATUTS

L'an deux mille neuf, le trois novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

## A COMPARU:

Monsieur Enzo TALOTTA, serveur, né à Catanzaro (Italie), le 3 mai 1958 demeurant à F-57290 Seremange Erzange, 10, rue St. Martin (France),

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par les présentes.

## **Titre I.- Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "SALE E PEPE S.à.r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons et d'un service traiteur.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui pourrait en faciliter la réalisation et le développement, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, notamment par la prise de participation directe ou indirecte, dans des entreprises ou la location de fonds de commerce similaires ou par la création de filiales ou succursales.

L'objet de Société est encore d'acquérir, gérer, développer, louer, sous-louer, hypothéquer, emprunter, investir, développer, mettre à disposition, administrer et céder des terres, des constructions, des appartements et l'immobilier, que ce soit pour son propre compte ou comme fiduciaire, représentant ou agent de toute autre société ou personnes morales ou autrement d'agir comme agent immobilier, entrepreneur, développeur, architecte, contrôleur, gestionnaire et autre qualité et en général d'agir comme gérant et fiduciaire pour assumer ou assurer la gestion et l'administration de toute propriété, construction, terres ou domaine, comme gardien ou receveur afin d'améliorer les installations de ceux-ci, d'acquérir et vendre ceux-ci ou des parts ou intérêts dans ceux-ci et d'exercer contre commission ou autrement l'activité générale de gestion et d'investissement immobiliers et en général de procéder par voie d'acquisition, vente, location, hypothèque, échange ou autrement à des transactions immobilières et mobilières, d'assurer le maintien et les réparations des passages, parkings, routes et parties privées.

La Société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission de titre, de certificats d'actions privilégiés, de titre de créance et d'obligations, convertible ou non convertible, dans les limites de la loi.

La Société pourra accorder assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

## **Titre III.- Administration et Gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Enzo TALOTTA, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prônant moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

##### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1221 Luxembourg, 233, rue de Beggen.
2. Monsieur Enzo TALOTTA, serveur, né à Catanzaro (Italie), le 3 mai 1958 demeurant à F-57290 Seremange Erzange, 10, rue St. Martin (France), est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 12 novembre 2009. Relation GRE/2009/4145. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009144873/126.

(090175433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

---

**Yken.L F S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 118.450.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur dans votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 04 novembre 2009.

K. ROTI.

Référence de publication: 2009144546/10.

(090174291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---

**Lucis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 78.834.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009144045/12.

(090174249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---

**Vintage CW S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 549.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.751.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Investindustrial IV L.P., a limited partnership having its registered office at 1, Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom, registered with the Register of Commerce and Companies of London under number LP 12543, represented by its general partner BI-Invest GP Limited, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, registered with the Register of Commerce and Companies of Jersey under number 99032 (the Sole Shareholder), hereby duly represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Jersey on October 28<sup>th</sup>, 2009.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The agenda of the meeting was as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of five hundred thirty-six thousand five hundred euro (EUR 536,500.00), so as to bring the share capital of the Company from its previous amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) to five hundred forty-nine thousand euro (EUR 549,000.00), by way of the creation and issuance of five million three hundred and sixty-five thousand (5,365,000) new shares, having a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each;

2. Subscription for and payment of the share capital increase set out in item 1. above;

3. Amendment of the article 5.1. of the Company's articles of association in order to reflect the foregoing resolutions; and

4. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the foregoing resolutions with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

II. That Investindustrial IV LP., prenamed, is the Sole Shareholder of Vintage CW S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 147.751, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on August 4<sup>th</sup>, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1769 dated September 12<sup>th</sup>, 2009 (the Company).

III. That the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred and twenty-five thousand (125,000) shares in registered form, having a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid-up.

IV. That the Sole Shareholder representing one hundred per cent (100%) of the corporate capital of the Company could validly deliberate on the items of the agenda.

Then, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions taken by the Sole Shareholder:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred thirty-six thousand five hundred euro (EUR 536,500.00), so as to bring the share capital of the Company from its previous amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) to five hundred forty-nine thousand euro (EUR 549,000.00) by way of the creation and issuance of five million three hundred and sixty-five thousand (5,365,000) new shares, having a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each.

The Sole Shareholder approved and accepted the subscription and payment for the five million three hundred and sixty-five thousand (5,365,000) new shares as set out below:

*Intervention - Subscription - Payment*

1. Thereupon, Investindustrial IV L.P., represented as stated hereabove, declared that it subscribed for four million eight hundred eighty-one thousand eight hundred eighty (4,881,880) new shares, having a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each, and fully paid them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of four hundred eighty-eight thousand one hundred eighty-eight euro (EUR 488,188.00), which shall be allocated to the share capital account of the Company.

Therefore, the amount of four hundred eighty-eight thousand one hundred eighty-eight euro (EUR 488,188.00) was as from the date of the meeting at the disposal of the Company, proof of which being duly given to the undersigned notary who expressly acknowledged it.

2. Thereupon, BI-Invest Compartment Fund, SICAV-SIF, a Luxembourg multi-compartment investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable-SICAV) organised as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) in the form of a corporate partnership limited by shares, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144.312 (the Fund), represented by BI-Invest Compartment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144.120, acting in its capacity of managing general partner (associé gérant commandité) of the Fund acting for and on behalf of Compartment A- Private Equity of the Fund, duly represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on October 28<sup>th</sup>, 2009, declared that it subscribed for four hundred eleven thousand seven hundred forty (411,750) new shares, having a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each, and fully paid them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of forty-one thousand one hundred seventy-five euro (EUR 41,175.00), which shall be allocated to the share capital account of the Company.

Therefore, the amount of forty-one thousand one hundred seventy-five euro (EUR 41,175.00) was as from the date of the meeting at the disposal of the Company, proof of which being duly given to the undersigned notary who expressly acknowledged it.

3. Thereupon, BI-Invest Ventures Limited, a company having its registered office at P.O. Box 87, 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE1 1PB, Channel Islands, registered with the Trade and Companies Register of Jersey under number 99593, duly represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on October 28, 2009, declared that it subscribed for forty three thousand nine hundred and twenty (43,920) new shares, having a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each, and fully paid them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of four thousand three hundred ninety-two euro (EUR 4,392.00), which shall be allocated to the share capital account of the Company.

Therefore, the amount of four thousand three hundred ninety-two euro (EUR 4,392.00) was as from the date of the meeting at the disposal of the Company, proof of which being duly given to the undersigned notary who expressly acknowledged it.

4. Thereupon, Upper Brook Street Investments II L.L.P., an English limited liability partnership, having its registered office at 1, Duchess Street, London, W1W 6AN, United Kingdom, registered in England under number OC 333597, duly represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on October 28<sup>th</sup>, 2009, declared that it subscribed for twenty-seven thousand four hundred fifty (27,450) new shares, having a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each, and fully paid them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two thousand seven hundred forty-five euro (EUR 2,745.00), which shall be allocated to the share capital account of the Company.

Therefore, the amount of two thousand seven hundred forty-five euro (EUR 2,745.00) was as from the date of the meeting at the disposal of the Company, proof of which being duly given to the undersigned notary who expressly acknowledged it.

The Sole Shareholder resolved to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in share capital, as follows:

Shareholders	Number of Shares	Total amount (EUR)
1) Investindustrial IV LP. . . . .	5,006,880	500,688.00
2) BI-Invest Compartment Fund, SICAV-SIF . . . . .	411,750	41,175.00
3) BI-Invest Ventures Limited . . . . .	43,920	4,392.00
4) Upper Brook Street Investments II LLP . . . . .	27,450	2,745.00
Total: . . . . .	5,490,000	549,000.00

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

" **5.1.** The share capital is set at five hundred forty-nine thousand euro (EUR 549,000.00), represented by five million four hundred ninety thousand (5,490,000) shares in registered form, having a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid-up."

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes and empowered and authorised any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the books and registers of the Company.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.00).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-huit octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Investindustrial IV L.P., un limited partnership ayant son siège social au 1, Duchess Street, Londres W1W 6AN, Royaume-Uni, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Londres sous le numéro LP 12543, représenté par son general partner BI-Invest GP Limited, ayant son siège social à Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Îles Britanniques, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 99032 (l'Associé Unique), ici dûment représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un mandat donné sous seing privé à Jersey le 28 octobre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom et pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a prié le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq cent trente-six mille cinq cents euros (536.500,00 EUR), pour porter le capital social de son montant initial de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) à cinq cent quarante-neuf mille euros (549.000,00 EUR), par voie de création et d'émission de cinq million trois cent soixante-cinq mille (5.365.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune;

2. Souscription et paiement de l'augmentation de capital social susmentionnée au point 1. ci-dessus;

3. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus; et

4. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

II. Qu'Investindustrial IV L.P., prénommé, est l'Associé Unique de Vintage CW S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 147.751, constituée par acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 4 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1769 en date du 12 septembre 2009 (la Société).

III. Que le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

IV. Que l'Associé Unique représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Sur ce, la partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes adoptées par l'Associé Unique:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent trente-six mille cinq cents euros (536.500,00 EUR), afin de porter le capital social de la Société de son montant antérieur de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) à cinq cent quarante-neuf mille euros (549.000,00 EUR) par la création et l'émission de cinq millions trois cent soixante-cinq mille (5.365.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune.

L'Associé Unique a approuvé et accepté la souscription et la libération de cinq mille trois cent soixante-cinq mille (5.365.000) nouvelles parts sociales comme suit:

#### *Intervention - Souscription - Libération*

1. Ces faits exposés, Investindustrial IV L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire à quatre millions huit cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingts (4.881.880) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cent quatre-vingt huit mille cent quatre-vingt-huit euros (488.188,00 EUR), qui seront affectés au compte capital social de la Société.

En conséquence, le montant de quatre cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-huit euros (488.188,00 EUR) était à la date de l'assemblée à la disposition de la Société, la preuve ayant été valablement donnée au notaire instrumentant qui l'a reconnu expressément.

2. Ces faits exposés, BI-Invest Compartment Fund, SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable organisée sous la forme d'un fonds d'investissement spécialisé en la forme de société en commandite par actions, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.312 (le Fonds), représenté par BI-Invest Compartment S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.120, agissant en sa qualité de associé gérant commandité du Fonds agissant pour et au nom du Compartiment A-Private Equity du Fonds, dûment représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 octobre 2009, a déclaré souscrire à quatre cent onze mille sept cent cinquante (411.750) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de quarante et un mille cent soixante-quinze euros (41.175,00 EUR), qui seront affectés au compte capital social de la Société.

En conséquence, le montant de quarante et un mille cent soixante-quinze euros (41.175,00 EUR) était à la date de l'assemblée à la disposition de la Société, la preuve ayant été valablement donnée au notaire instrumentant qui l'a reconnu expressément.

3. Ces faits exposés, BI-Invest Ventures Limited, une société ayant son siège social à BP 87, 22, Grenville Street, St Hélier, Jersey JE1 1PB, Iles Britanniques, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 99593, dûment représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 octobre 2009, a déclaré souscrire à quarante-trois mille neuf cent vingt (43.920) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en

numéraire d'un montant total de quatre mille trois cent quatre-vingt-douze euros (4.392,00 EUR), qui seront affectés au compte capital social de la Société.

En conséquence, le montant de quatre mille trois cent quatre-vingt-douze euros (4.392,00 EUR) était à la date de l'assemblée à la disposition de la Société, la preuve ayant été valablement donnée au notaire instrumentant qui l'a reconnu expressément.

4. Ces faits exposés, Upper Brook Street Investments II L.L.P., un limited liability partnership de droit anglais, ayant son siège social au 1, Duchess Street, Londres, W1W 6AN, Royaume-Uni, immatriculée en Angleterre sous le numéro OC 333597 dûment représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 octobre 2009, a déclaré souscrire à vingt-sept mille quatre cent cinquante (27.450) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux mille sept cent quarante-cinq euros (2.745,00 EUR), qui seront affectés au compte capital social de la Société.

En conséquence, le montant de deux mille sept cent quarante-cinq euros (2.745,00 EUR) était à la date de l'assemblée à la disposition de la Société, la preuve ayant été valablement donnée au notaire instrumentant qui l'a reconnu expressément.

L'Associé Unique a décidé d'enregistrer que l'actionnariat dans la Société est, suite à l'augmentation de capital, comme suit:

Shareholders	Nombres de Parts Sociales	Montant total (EUR)
1) Investindustrial IV LP. . . . .	5.006.880	500.688,00
2) BI-Invest Compartment Fund, SICAV-SIF . . . . .	411.750	41.175,00
3) BI-Invest Ventures Limited . . . . .	43.920	4.392,00
4) Upper Brook Street Investments II LLP . . . . .	27.450	2.745,00
Total: . . . . .	5.490.000	549.000,00

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à cinq cent quarante-neuf mille euros (549.000,00 EUR), représenté par cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix mille (5.490.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et a donné pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus dans les livres et registres de la Société.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ deux mille euros (2.000,00 EUR).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des parties comparantes susnommées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45701. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009144849/248.

(090174893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

**Atprom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 118.749.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur dans votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 04 novembre 2009.

K. ROTI.

Référence de publication: 2009144548/10.

(090174285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

**Qubo Retail, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 121.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009144040/12.

(090174267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

**CBP Select, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 129.395.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Service Investment Funds

Signatures

Référence de publication: 2009144039/12.

(090174273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

**Euroviande S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 83.503.

L'an deux mille neuf, le trente octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROVIANDE S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 83503, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 153 du 29 janvier 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus:

- par ledit notaire Blanche MOUTRIER en date du 10 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 664 du 29 avril 2002, et
- par le notaire instrumentant en date du 14 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1567 du 13 août 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur René SCHAWEL, juriste, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Micheline SPIES, comptable, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.786.589,40 EUR afin de le porter de son montant actuel de 222.000,- EUR à 2.008.589,40 EUR, par la création et l'émission de 80.477 nouvelles actions d'une valeur nominale de 22,20 EUR chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour de la décision de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital;

2. Souscription et libération des actions nouvelles;

3. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts;

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million sept cent quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-neuf virgule quarante euros (1.786.589,40 EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux cent vingt-deux mille euros (222.000,- EUR) à deux millions huit mille cinq cent quatre-vingt-neuf virgule quarante euros (2.008.589,40 EUR) par la création et l'émission de quatre-vingt mille quatre cent soixante-dix-sept (80.477) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt- deux virgule vingt euros (22,20 EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Souscription - Libération*

De l'accord de tous les actionnaires, les quatre-vingt mille quatre cent soixante-dix-sept (80.477) actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

a) par la société à responsabilité limitée "Boucherie-Charcuterie Joseph Ronk, S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-6793 Grevenmacher, 22, rue de Trèves, à concurrence de vingt-deux mille cinq cent soixante-treize (22.573) actions,

b) par la société anonyme "SOCIETE DOMAINE DE BOIS LE ROI S.A.", établie et ayant son siège social à L-6496 Echternach, 48, Montée de Troosknepchen, à concurrence de seize mille neuf cent cinquante-cinq (16.955) actions,

c) par la société anonyme "ALIMINVEST", établie et ayant son siège social à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, à concurrence de seize mille neuf cent cinquante-cinq (16.955) actions,

d) par Monsieur Jean FELL, expert-comptable, demeurant à L-8021 Strassen, 20, rue de l'Indépendance, à concurrence de sept mille trente-neuf (7.039) actions,

e) par la société anonyme "MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A." établie et ayant son siège social à L-8380 Kleinbettingen, rue du Moulin, à concurrence de seize mille neuf cent cinquante-cinq (16.955) actions.

L'assemblée constate que les quatre-vingt mille quatre cent soixante-dix-sept (80.477) actions nouvellement émises ont été libérées pour les souscripteurs:

- sub a), par l'apport et la transformation en capital d'une partie de son compte-courant actionnaire, à concurrence de cinq cent un mille cent vingt virgule soixante euros (501.120,60 EUR);

- sub b), par l'apport et la transformation en capital d'une partie de son compte-courant actionnaire, à concurrence de trois cent soixante-seize mille quatre cent un euros (376.401,- EUR);

- sub c), par l'apport et la transformation en capital d'une partie de son compte-courant actionnaire, à concurrence de trois cent soixante-seize mille quatre cent un euros (376.401,- EUR);

- sub d), par l'apport et la transformation en capital d'une partie de son compte-courant actionnaire, à concurrence de cent cinquante-six mille deux cent soixante-cinq virgule quatre-vingts euros (156.265,80 EUR); et

- sub e):

\* par l'apport et la transformation en capital d'une partie de son compte-courant actionnaire, à concurrence de mille quatre cent un euros (1.401,- EUR), et

\* par l'apport de l'intégralité de ses cinq cents (500) actions détenues dans la société anonyme "COBOULUX", établie et ayant son siège social à L-6869 Wecker, 11, rue Haaptstroos, faisant 3,36 % des actions émises de cette société, évaluées à trois cent soixante-quinze mille euros (375.000,- EUR).

La réalité des souscriptions a été prouvée au notaire instrumentant par des justificatifs.

La réalité des apports et de leur consistance ont fait l'objet d'un rapport d'expertise, conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, établi en date du 30 octobre 2009 par le réviseur d'entreprises indépendant M. Fons MANGEN, établi à L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken, qui indique dans ses conclusions ce qui suit:

#### Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale/resp. au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.

Lequel rapport, après signature "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

#### Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, l'apport étant totalement réalisé, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à deux millions huit mille cinq cent quatre-vingt-neuf virgule quarante euros (2.008.589,40 EUR), représenté par quatre-vingt-dix mille quatre cent soixante-dix-sept (90.477) actions d'une valeur nominale de vingt-deux virgule vingt euros (22,20 EUR) chacune, entièrement libérées."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de deux mille sept cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: SCHAWEL - SPIES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 novembre 2009. Relation GRE/2009/4121. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 23 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009144807/110.

(090175140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

#### **Oran S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 67.787.

#### EXTRAIT

L'Assemblée générale du 9 novembre 2009 a pris note du non-renouvellement des candidatures de Monsieur Blaise Pascal JAVET et de Monsieur Fredrik LINDBERG aux fonctions d'administrateurs et a nommé en remplacement:

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur B.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 9 novembre 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Lars LIDGREN, Administrateur A, Président, administrateur de sociétés, Bredgatan 9F, SE-22221 Lund, Suede;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur B, licencié en sciences économiques appliquées, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 9 novembre 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour ORAN S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009144551/26.

(090174270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---

**Cardaim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 118.706.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur dans votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 04 novembre 2009.

K. ROTI.

Référence de publication: 2009144550/10.

(090174281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---

**Lys Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 149.169.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of October.

Before Us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

Lys Holding 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, incorporated by a deed of undersigned notary on October 20, 2009 (répertoire number 33.390), not yet published in the Mémorial C, here represented by Ms Suzana Fuia, private employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on October 21, 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Lys Holding 2 S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers divided into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category A Manager and one Category B Manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

A manager of any category may be represented by another member of the board of managers of any category, and a member of the board of managers may represent several managers of any category.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

**Art. 13.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2010.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, Lys Holding 1 S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the Company, which has been evidenced to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

##### *Category A Managers:*

- Mr Adel Ahmed M. ELSHERBINI, Legal Advisor, born on August 18, 1936 in Cairo, Egypt, with professional address at Diwan Amiri Po Box 923, Doha, Qatar;

- Mr Victor Nazeem R. AGHA, Trader, born on January 1, 1950 in Doha, Qatar, with professional address at Al Sadd Travel Po Box 17127, Doha, Qatar;

##### *Category B Managers:*

- Mr Alan DUNDON, Company Manager, born on April 18, 1966 in Dublin, Ireland, with professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Alain PEIGNEUX, Company Manager, born on February 27, 1968 in Huy, Belgium, with professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Company is bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the latter signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt et un octobre.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Lys Holding 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné le 20 octobre 2009 (répertoire numéro 33.390), non encore publié au Mémorial C,

ici représentée par Melle Suzana Fuia, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 21 octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination "Lys Holding 2 S.à r.l.".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé de gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B". Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signé chacun par un ou plusieurs gérants.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et une décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2010.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, Lys Holding 1 S.à r.l., prénommée, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-).

*Décision de l'associé unique*

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

*Gérants de Catégorie A:*

- M. Adel Ahmed M. ELSHERBINI, conseiller juridique, né le 18 août 1936 au Caire, Egypte, ayant son adresse professionnelle à Diwan Amiri Po Box 923, Doha Qatar;

- M. Victor Nazeem R. AGHA, trader, né le 1<sup>er</sup> janvier 1950 à Doha, Qatar, ayant son adresse professionnelle à Al Sadd Travel Po Box 17127, Doha, Qatar;

*Gérants de Catégorie B:*

- M. Alan DUNDON, administrateur de sociétés, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Alain PEIGNEUX, administrateur de sociétés, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Suzana Fuia, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 octobre 2009. LAC/2009/45209. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 octobre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009144768/287.

(090175511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

**Lys Holding 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 149.170.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of October.

Before Us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

Lys Holding 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, incorporated by a deed of undersigned notary on October 20, 2009 (répertoire number 33.390), not yet published in the Mémorial C,

here represented by Ms Suzana Fuia, private employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on October 21, 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Lys Holding 3 S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers divided into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category A Manager and one Category B Manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

A manager of any category may be represented by another member of the board of managers of any category, and a member of the board of managers may represent several managers of any category.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

**Art. 13.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2010.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, Lys Holding 1 S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the Company, which has been evidenced to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

*Category A Managers:*

- Mr Adel Ahmed M. ELSHERBINI, Legal Advisor, born on August 18, 1936 in Cairo, Egypt, with professional address at Diwan Amiri Po Box 923, Doha, Qatar;

- Mr Victor Nazeem R. AGHA, Trader, born on January 1, 1950 in Doha, Qatar, with professional address at Al Sadd Travel Po Box 17127, Doha, Qatar;

*Category B Managers:*

- Mr Alan DUNDON, Company Manager, born on April 18, 1966 in Dublin, Ireland, with professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Alain PEIGNEUX, Company Manager, born on February 27, 1968 in Huy, Belgium, with professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Company is bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the latter signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt et un octobre.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Lys Holding 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné le 20 octobre 2009 (répertoire numéro 33.390), non encore publié au Mémorial C,

ici représentée par Melle Suzana Fuia, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 21 octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination "Lys Holding 3 S.à r.l.".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé de gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B". Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signé chacun par un ou plusieurs gérants.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et une décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2010.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, Lys Holding 1 S.à r.l., prénommée, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-).

#### *Décision de l'associé unique*

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

##### *Gérants de Catégorie A:*

- M. Adel Ahmed M. ELSHERBINI, conseiller juridique, né le 18 août 1936 au Caire, Egypte, ayant son adresse professionnelle à Diwan Amiri Po Box 923, Doha Qatar;

- M. Victor Nazeem R. AGHA, trader, né le 1 janvier 1950 à Doha, Qatar, ayant son adresse professionnelle à Al Sadd Travel Po Box 17127, Doha, Qatar;

##### *Gérants de Catégorie B:*

- M. Alan DUNDON, administrateur de sociétés, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Alain PEIGNEUX, administrateur de sociétés, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Suzana Fuia, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 octobre 2009. LAC/2009/45210. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 novembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009144769/286.

(090175515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

---

**Logisys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 99.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009144035/10.

(090174069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---

**Fortezza Investment Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.346.

*Extrait de la résolution circulaire prise par le conseil d'administration*

Conformément à la résolution circulaire prise par le conseil d'administration, il a été décidé:

- De nommer Monsieur Robert Smith, demeurant 150, California Street, 19<sup>th</sup> Floor, CA-94111 San Francisco - USA, Président du Conseil d'Administration, à compter du 9 septembre 2009 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Pour Fortezza Investment Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009144552/15.

(090174204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---

**Société Européenne de Communication S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 114.447.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur dans votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 04 novembre 2009.

K. ROTI.

Référence de publication: 2009144549/10.

(090174283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---

**Ganancia Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 70.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GANANCIA FINANCE S.A.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009144037/12.

(090174115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

**European Eastern Real Estate Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 70.976.

Les comptes annuels au 31 mars 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144023/10.

(090174083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

**CIE Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 114.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144022/10.

(090174084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

**Rosefield Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 98.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144026/10.

(090174080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

**Rinol Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 102.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rinol Holdings Sàrl  
SGG S.A.  
Mandataire  
Signatures

Référence de publication: 2009144027/13.

(090174079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

**Lys Holding 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 149.171.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of October.  
Before Us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

## THERE APPEARED:

Lys Holding 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, incorporated by a deed of undersigned notary on October 20, 2009 (répertoire number 33.390), not yet published in the Mémorial C,

here represented by Ms Suzana Fuia, private employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on October 21, 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Lys Holding 4 S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers divided into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category A Manager and one Category B Manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

A manager of any category may be represented by another member of the board of managers of any category, and a member of the board of managers may represent several managers of any category.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

**Art. 13.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2010.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, Lys Holding 1 S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the Company, which has been evidenced to the undersigned notary.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

#### Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

##### Category A Managers:

- Mr Adel Ahmed M. ELSHERBINI, Legal Advisor, born on August 18, 1936 in Cairo, Egypt, with professional address at Diwan Amiri Po Box 923, Doha, Qatar;

- Mr Victor Nazeem R. AGHA, Trader, born on January 1, 1950 in Doha, Qatar, with professional address at A1 Sadd Travel Po Box 17127, Doha, Qatar;

##### Category B Managers:

- Mr Alan DUNDON, Company Manager, born on April 18, 1966 in Dublin, Ireland, with professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Alain PEIGNEUX, Company Manager, born on February 27, 1968 in Huy, Belgium, with professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Company is bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the latter signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un octobre.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

#### A COMPARU:

Lys Holding 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné le 20 octobre 2009 (répertoire numéro 33.390), non encore publié au Mémorial C,

ici représentée par Melle Suzana Fuia, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 21 octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination "Lys Holding 4 S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé de gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B". Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signé chacun par un ou plusieurs gérants.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et une décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2010.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, Lys Holding 1 S.à r.l., prénommée, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-).

#### *Décision de l'associé unique*

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

##### *Gérants de Catégorie A:*

- M. Adel Ahmed M. ELSHERBINI, conseiller juridique, né le 18 août 1936 au Caire, Egypte, ayant son adresse professionnelle à Diwan Amiri Po Box 923, Doha Qatar;
- M. Victor Nazeem R. AGHA, trader, né le 1 janvier 1950 à Doha, Qatar, ayant son adresse professionnelle à Al Sadd Travel Po Box 17127, Doha, Qatar;

##### *Gérants de Catégorie B:*

- M. Alan DUNDON, administrateur de sociétés, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Alain PEIGNEUX, administrateur de sociétés, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Suzana Fuiá, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 octobre 2009. LAC/2009/45211. Reçu soixante-quinze euros

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 novembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009144770/286.

(090175520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

**IFM Luxembourg (Poland) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.164.

In the year two thousand nine, on the second of November.

Before Us Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Codan Trust Company (Cayman) Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681, Grand Cayman, KY1-1111, Cayman Islands, BWI, and registered with the Cayman Companies Registry under number 55233, acting as trustee for the IFM Global Infrastructure (Cayman) Fund, here represented by Mr Alain Thill, private employee, with professional address at 3 route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 27<sup>th</sup>, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of IFM Luxembourg (Poland) S.à r.l., with registered office at 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5635 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 113164 (hereinafter referred to as the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated December 9, 2005, published in the Mémorial C Number 648, "Recueil des Sociétés et Associations" dated March 29, 2006, lastly amended by a deed of Maître Jean Seckler, notary prenamed, on December 27<sup>th</sup>, 2007, published in the Memorial C Number 573, "Recueil des Sociétés et Associations" dated March 7<sup>th</sup>, 2008.

II. The Company's share capital is set at nine hundred and forty-four thousand Euro (€ 944,000.-) divided into thirty-seven thousand seven hundred and sixty (37,760) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and divided in different classes of shares as follows:

- live hundred (500) ordinary shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three thousand seven hundred and twenty-six (3,726) "Class A Shares" with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three thousand seven hundred and twenty-six (3,726) "Class B Shares" with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three thousand seven hundred and twenty-six (3,726) "Class C Shares" with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three thousand seven hundred and twenty-six (3,726) "Class D Shares" with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three thousand seven hundred and twenty-six (3,726) "Class E Shares" with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;

- three thousand seven hundred and twenty-six (3,726) "Class F Shares" with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three thousand seven hundred and twenty-six (3,726) "Class G Shares" with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three thousand seven hundred and twenty-six (3,726) "Class H Shares" with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three thousand seven hundred and twenty-six (3,726) "Class I Shares" with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three thousand seven hundred and twenty-six (3,726) "Class J Shares" with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and Hilly paid up.

III. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of two hundred and thirty thousand Euro (€ 230,000.-) to raise it from its present amount of nine hundred and forty-four thousand Euro (€ 944,000.-) to one million one hundred and seventy-four thousand Euro (€ 1,174,000.-) by creation and issue of nine thousand, two hundred (9,200) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, as follows:

- nine hundred and twenty (920) "Class A Shares" with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- nine hundred and twenty (920) "Class B Shares" with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- nine hundred and twenty (920) "Class C Shares" with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- nine hundred and twenty (920) "Class D Shares" with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- nine hundred and twenty (920) "Class E Shares" with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- nine hundred and twenty (920) "Class F Shares" with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- nine hundred and twenty (920) "Class G Shares" with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- nine hundred and twenty (920) "Class II Shares" with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- nine hundred and twenty (920) "Class I Shares" with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- nine hundred and twenty (920) "Class J Shares" with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon intervened Codan Trust Company (Cayman) Limited, acting as trustee for the IFM Global Infrastructure (Cayman) Fund, prenamed, through its proxy holder, and declared to subscribe to the entirety of the nine thousand two hundred (9,200) new Class A, B, C, D, E, F, G, H, I, J shares to be issued as described above and have them fully paid up in nominal value, by contribution in cash in the amount of two hundred and thirty thousand Euro (€ 230,000.-), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as was certified to the undersigned notary.

IV. The sole shareholder resolved to restate the Article 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The Corporate capital is set at one million, one hundred and seventy-four thousand Euro (€ 1,174,000.-) divided into:

- Five hundred (500) "Ordinary Shares" with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Four thousand six hundred and forty-six (4,646) "Class A Shares" with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Four thousand six hundred and forty-six (4,646) "Class B Shares" with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Four thousand six hundred and forty-six (4,646) "Class C Shares" with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Four thousand six hundred and forty-six (4,646) "Class D Shares" with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Four thousand six hundred and forty-six (4,646) "Class E Shares" with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;

- Four thousand six hundred and forty-six (4,646) "Class F Shares" with a nominal value twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Four thousand six hundred and forty-six (4,646) "Class G Shares" with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Four thousand six hundred and forty-six (4,646) "Class H Shares" with a nominal value twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Four thousand six hundred and forty-six (4,646) "Class I Shares" with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Four thousand six hundred and forty-six (4,646) "Class J Shares" with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up.

The terms defined in this Article 6, wherever appearing in the Articles shall have the meaning set forth below:

- "Ordinary Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Ordinary Shares of the Company.
- "Class A Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class A Shares of the Company.
- "Class B Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class B Shares of the Company.
- "Class C Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class C Shares of the Company.
- "Class D Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class D Shares of the Company.
- "Class E Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class E Shares of the Company.
- "Class F Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class F Shares of the Company.
- "Class G Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class G Shares of the Company.
- "Class H Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class H Shares of the Company.
- "Class I Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class I Shares of the Company.
- "Class J Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class J Shares of the Company.
- "Ordinary Shares" means Ordinary Shares of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each in the capital of the Company.
- "Class A Shares" means Class A Shares of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each in the capital of the Company.
- "Class B Shares" means Class B Shares of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each in the capital of the Company.
- "Class C Shares" means Class C Shares of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each in the capital of the Company.
- "Class D Shares" means Class D Shares of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each in the capital of the Company.
- "Class E Shares" means Class E Shares of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each in the capital of the Company.
- "Class F Shares" means Class F Shares of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each in the capital of the Company.
- "Class G Shares" means Class G Shares of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each in the capital of the Company.
- "Class H Shares" means Class H Shares of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each in the capital of the Company.
- "Class I Shares" means Class I Shares of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each in the capital of the Company.
- "Class J Shares" means Class J Shares of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each in the capital of the Company.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Ordinary shares and Class A, B, C, D, E, F, G, H, I, J Shares (together referred to as the "classes" of shares and each referred to as a "class" of shares) can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles.

The "last class of shares" means the last outstanding class of shares in the alphabetical order once the subsequent class cancelled following its redemption, where applicable.

#### Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at one thousand six hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le deux novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

Codan Trust Company (Cayman) Limited, une société à responsabilité limitée soumise au droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681, Grand Cayman, KY1-1111, Iles Cayman, BWI. et enregistrée au Registre des Sociétés de Cayman sous le numéro 55233. agissant en sa qualité de trustee de IFM Global Infrastructure (Cayman) Kund, agissant en tant que trustee de IFM Global Infrastructure (Cayman) Fund, représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, avec adresse professionnelle au 3 route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 octobre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de IFM Luxembourg (Poland) S.à r.l., ayant son siège social au 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5635 Munsbach, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 113164 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 648, Recueil des Sociétés et Associations daté du 29 mars 2006, dernièrement amendé par un acte de Maître Jean Seckler, notaire prénommé, en date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 573, Recueil des Sociétés et Associations daté du 7 mars 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à neuf cent quarante-quatre mille Euros (944.000,- G) divisé en trente-sept mille sept cent soixante (37.760) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, et divisées en différentes classes de parts sociales comme suit:

- cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois mille sept cent vingt-six (3.726) "Parts Sociales de Classe A" d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois mille sept cent vingt-six (3.726) "Parts Sociales de Classe B" d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois mille sept cent vingt-six (3.726) "Parts Sociales de Classe C" d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois mille sept cent vingt-six (3.726) "Parts Sociales de Classe D" d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois mille sept cent vingt-six (3.726) "Parts Sociales de Classe E" d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois mille sept cent vingt-six (3.726) "Parts Sociales de Classe F" d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois mille sept cent vingt-six (3.726) "Parts Sociales de Classe G" d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois mille sept cent vingt-six (3.726) "Parts Sociales de Classe H" d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois mille sept cent vingt-six (3.726) "Parts Sociales de Classe I" d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- trois mille sept cent vingt-six (3.726) "Parts Sociales de Classe J" d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent trente mille Euros (230.000,- €) pour le porter de son montant actuel de neuf cent quarante-quatre mille Euros (944.000,- €) à un million cent soixante-quatorze mille Euros (1.174.000,- €) par la création et l'émission de neuf mille deux cents (9.200) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, comme suit:

- neuf cent vingt (920) "Parts Sociales de Classe A" d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- neuf cent vingt (920) "Parts Sociales de Classe B" d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- neuf cent vingt (920) "Parts Sociales de Classe C" d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- neuf cent vingt (920) "Parts Sociales de Classe D" d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- neuf cent vingt (920) "Parts Sociales de Classe E" d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- neuf cent vingt (920) "Parts Sociales de Classe F" d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- neuf cent vingt (920) "Parts Sociales de Classe G" d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- (-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- neuf cent vingt (920) "Parts Sociales de Classe H" d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- neuf cent vingt (920) "Parts Sociales de Classe I" d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- neuf cent vingt (920) "Parts Sociales de Classe J" d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Est alors intervenue Codan Trust Company (Cayman) Limited agissant en sa qualité de trustee de IFM Global Infrastructure (Cayman) Fund, prédésignée, qui, par son mandataire, déclare souscrire à l'entière des neuf mille deux cents (9.200) nouvelles parts sociales de Classe A, B, C, D, E, F, G, H, I, J et les libérer intégralement en valeur nominale, par un apport en numéraire d'un montant de deux cent trente mille Euros (230.000,- €), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

IV. L'associé unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour leur donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à un million cent soixante-quatorze mille Euros (1.174.000,- €) divisé en:

- Cinq cents (500) "Parts sociales Ordinaires" d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Quatre mille six cent quarante-six (4.646) "Parts sociales de Classe A" d'une valeur nominale vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Quatre mille six cent quarante-six (4.646) "Parts sociales de Classe B" d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Quatre mille six cent quarante-six (4.646) "Parts sociales de Classe C" d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Quatre mille six cent quarante-six (4.646) "Parts sociales de Classe D" d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Quatre mille six cent quarante-six (4.646) "Parts sociales de Classe E" d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Quatre mille six cent quarante-six (4.646) "Parts sociales de Classe F" d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Quatre mille six cent quarante-six (4.646) "Parts sociales de Classe G" d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Quatre mille six cent quarante-six (4.646) "Parts sociales de Classe H" d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Quatre mille six cent quarante-six (4.646) "Parts sociales de Classe f" d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Quatre mille six cent quarante-six (4.646) "Parts sociales de Classe J" d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les notions définies dans cet Article 6 et figurant dans les Statuts ont la signification suivante:

"Associé Ordinaire" signifie tout détenteur de Parts Sociales Ordinaires. "Associé de Classe A" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe A.

"Associé de Classe B" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe B.

"Associé de Classe C" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe C.

"Associé de Classe D" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe D.

"Associé de Classe E" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe E.

"Associé de Classe F" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe F.

"Associé de Classe G" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe G.

"Associé de Classe H" signifie tout détenteur de parts sociales de Classe H.

"Associé de Classe I" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe I.

"Associé de Classe J" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe J.

"Parts sociales Ordinaires" signifie les Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (25,- €) chacune.

"Parts Sociales de Classe A" signifie les Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune.

"Parts Sociales de Classe B" signifie les Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune.

"Parts Sociales de Classe C" signifie les Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune.

"Parts Sociales de Classe D" signifie les parts sociales de Classe D d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune.

"Parts Sociales de Classe E" signifie les Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune.

"Parts Sociales de Classe F" signifie les Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune.

"Parts Sociales de Classe G" signifie les Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune.

"Parts Sociales de Classe I" signifie les Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune.

"Parts Sociales de Classe J" signifie les Parts Sociales de Classe J d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Les Parts Sociales Ordinaires et de Classes A, B, C, D, E, F, G, H, I, J (ci-après mentionnées ensemble comme "les classes" de parts sociales et chacune mentionnée séparément ci-après comme "la classe" de parts sociales) peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, en accord avec la Loi et les Statuts présents.

La "dernière classe de parts sociales" signifie la dernière classe restante de parts sociales dans l'ordre alphabétique une fois la classe suivante annulée suite à son remboursement, s'il y a lieu."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cent cinquante Euro.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête îles mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 novembre 2009. Relation GRE/2009/4132. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 23 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009144810/321.

(090175677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

**Oakham S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.606.

*Extrait des Résolutions de l'Associé unique prises en date du 10 novembre 2009*

L'Associé unique de Oakham S.A. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Xavier Borremans de sa fonction d'administrateur et ce avec effet au 09 octobre 2009;
- de nommer David Saigne, ayant son adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, administrateur, avec effet au 09 octobre 2009 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

David Saigne

Administrateur

Référence de publication: 2009143706/15.

(090173846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

**Lys Holding 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 149.173.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of October.

Before Us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

Lys Holding 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, incorporated by a deed of undersigned notary on October 20, 2009 (répertoire number 33.390), not yet published in the Mémorial C, here represented by Ms Suzana Fuia, private employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on October 21, 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Lys Holding 6 S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers divided into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category A Manager and one Category B Manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

A manager of any category may be represented by another member of the board of managers of any category, and a member of the board of managers may represent several managers of any category.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

**Art. 13.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2010.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, Lys Holding 1 S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the Company, which has been evidenced to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

##### *Category A Managers:*

- Mr Adel Ahmed M. ELSHERBINI, Legal Advisor, born on August 18, 1936 in Cairo, Egypt, with professional address at Diwan Amiri Po Box 923, Doha, Qatar;

- Mr Victor Nazeem R. AGHA, Trader, born on January 1, 1950 in Doha, Qatar, with professional address at A1 Sadd Travel Po Box 17127, Doha, Qatar;

##### *Category B Managers:*

- Mr Alan DUNDON, Company Manager, born on April 18, 1966 in Dublin, Ireland, with professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Alain PEIGNEUX, Company Manager, born on February 27, 1968 in Huy, Belgium, with professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Company is bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the latter signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt et un octobre.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

**A COMPARU:**

Lys Holding 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné le 20 octobre 2009 (répertoire numéro 33.390), non encore publié au Mémorial C,

ici représentée par Melle Suzana Fuia, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 21 octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination "Lys Holding 6 S.à r.l.".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé de gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B". Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signé chacun par un ou plusieurs gérants.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et une décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2010.

### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, Lys Holding 1 S.à r.l., prénommée, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-).

### *Décision de l'associé unique*

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

#### *Gérants de Catégorie A:*

- M. Adel Ahmed M. ELSHERB1NI, conseiller juridique, né le 18 août 1936 au Caire, Egypte, ayant son adresse professionnelle à Diwan Amiri Po Box 923, Doha Qatar;

- M. Victor Nazeem R. AGHA, trader, né le 1<sup>er</sup> janvier 1950 à Doha, Qatar, ayant son adresse professionnelle à Al Sadd Travel Po Box 17127, Doha, Qatar;

#### *Gérants de Catégorie B:*

- M. Alan DUNDON, administrateur de sociétés, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Alain PEIGNEUX, administrateur de sociétés, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Suzana Fuiá, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 octobre 2009. LAC/2009/45213. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 octobre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009144853/286.

(090175530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

### **Ashwell Rated S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.848.

### *Extrait des Résolutions de l'Associé unique prises en date du 10 novembre 2009*

L'Associé unique de Ashwell Rated S.A. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Xavier Borremans de sa fonction d'administrateur et ce avec effet au 09 octobre 2009;
- de nommer David Saigne, ayant son adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, administrateur, avec effet au 09 octobre 2009 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

David Saigne  
Administrateur

Référence de publication: 2009143707/15.

(090173845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

**Geosite V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 132.244.

—  
*Cession de parts sociales*

Il résulte d'une cession signée le 29 octobre 2009 que l'Associé unique Geopark SA avec siège social au 1 rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, RC Luxembourg B126694,

cède la totalité de ses parts sociales, soit 500 parts, dans la société Geosite V Sàrl avec siège social au 1 rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, RC Luxembourg B132244,

à la société Geopark II avec siège social au 1 rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, RC Luxembourg B142188.

Geosite V Sàrl  
Christian Schwartz  
Gérant

Référence de publication: 2009143787/16.

(090173715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

**Ashwell S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.800.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé unique prises en date du 10 novembre 2009*

L'Associé unique de Ashwell S.A. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Xavier Borremans de sa fonction d'administrateur et ce avec effet au 09 octobre 2009;
- de nommer David Saigne, ayant son adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, administrateur, avec effet au 09 octobre 2009 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

David Saigne  
Administrateur

Référence de publication: 2009143708/15.

(090173843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

**Langham S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.831.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé unique prises en date du 10 novembre 2009*

L'Associé unique de Langham S.A. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Xavier Borremans de sa fonction d'administrateur et ce avec effet au 09 octobre 2009;
- de nommer David Saigne, ayant son adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, administrateur, avec effet au 09 octobre 2009 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

David Saigne  
Administrateur

Référence de publication: 2009143709/15.

(090173840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

**Compagnie Luxembourgeoise de Bâtiments et d'Entreprises, Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 68.749.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Michel GUIOT

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009144010/12.

(090174719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

**Compagnie Luxembourgeoise de Bâtiments et d'Entreprises, Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 68.749.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Michel GUIOT

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009144011/12.

(090174716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

**Europa Incoming S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.839.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2009144012/12.

(090174068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

**Melobesia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 78.723.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2009144013/12.

(090174067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

**Lux-Evia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 82.451.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009144014/12.

(090174066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

**Gimo Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2009144020/11.

(090174086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

**Maps-Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Maps-Europe S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 69.299.

L'an deux mille neuf, le trente octobre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Se réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MAPS-EUROPE S.A." (ci-après la "Société"), ayant eu son siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon, dénoncé avec effet en date du dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés, à savoir le 21 juillet 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 69.299, constituée originairement sous la dénomination sociale de "EUROPE-FERMETURE S.A.", suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 7 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 473 du 21 juin 1999,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Paul BETTINGEN en date du 2 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1665 du 2 septembre 2006, contenant notamment l'adoption de la dénomination actuelle.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick GOLDSCHMIDT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Fixation du siège social à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
2. Adaptation du capital social en vue du changement de la forme juridique invoqué ci-après;
3. Modification de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet le conseil en gestion, le développement et la commercialisation de produits informatiques, ainsi que tous produits se rattachant à la branche.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement."

4. Changement de la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.).

5. Modification de la dénomination sociale de la Société en "MAPS-EUROPE S.à r.l.".

6. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

7. Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société sans en modifier les caractéristiques essentielles.

8. Nomination du gérant et fixation de la durée de son mandat ainsi que son pouvoir de signature.

9. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de fixer le siège social à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des cent (100) actions représentatives du capital social et constate qu'en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital social en euro le capital de la Société s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

L'assemblée constate en outre que les cent (100) actions ont été libérées lors la constitution à concurrence de 40%, de sorte à ce que la Société dispose actuellement d'un capital disponible de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR).

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de 5,32 EUR, pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 EUR à 12.400,- EUR, sans création de parts sociales nouvelles, la preuve du paiement de ladite somme a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.) et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la Société.

Par conséquent les cent (100) actions actuelles sont remplacées par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR).

Chaque associé recevra une "part sociale S.à r.l." en échange d'une "action S.A."

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide:

- de changer la dénomination de la Société en "MAPS-EUROPE S.à r.l.";
- de donner entière décharge aux administrateurs, au directeur et au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leurs mandats à la date de ce jour; et
- de procéder à une refonte totale des statuts, afin de refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société et de leur donner la teneur suivante:

### **Titre I.- Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "MAPS-EUROPE S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet le conseil en gestion, le développement et la commercialisation de produits informatiques, ainsi que tous produits se rattachant à la branche.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

### **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III.- Administration et Gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

## Titre V.- Dispositions générales

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

### *Sixième résolution*

L'assemblée constate que les cent (100) parts sociales sont détenues par Monsieur Luc MORREN, gérant de société, né à Rocourt (Belgique), le 28 octobre 1967, demeurant à B-4590 Warzée, 7, rue des Ecoles.

### *Septième résolution*

L'assemblée décide de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Luc MORREN, préqualifié, comme gérant de la Société.

### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de fixer le pouvoir de signatures du gérant comme suit:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant."  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - GOLDSCHMIDT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 novembre 2009. Relation GRE/2009/4117. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 novembre 2009.

Référence de publication: 2009144887/169.

(090174881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

---

### **Xenos (Conseil) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 63.699.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

*Agent domiciliaire*

Signature

Référence de publication: 2009144021/12.

(090174085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---

### **Rinol Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Rinol Holdings Sàrl*

SGG S.A.

*Mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2009144028/13.

(090174078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---